

Neuvième session
Genève, 8-16 novembre 2004
Point 11 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. La Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 27 et 28 novembre 2003, a décidé, comme indiqué au paragraphe 26 du document CCW/MSP/2003/3, de reconduire le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre dans ses fonctions en 2004, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement, au départ, les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux.»

2. À la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 27 du document CCW/MSP/2003/3, de reconduire le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel dans ses fonctions en 2004, avec le mandat suivant:

- «1. Examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre aux États parties à leur prochaine réunion;
2. Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.»

3. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 28 du document CCW/MSP/2003/3, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard

aux propositions avancées, et qu'il présenterait aux États parties un rapport adopté par consensus».

4. À la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 29 du document CCW/MSP/2003/3, de «faire exécuter des travaux pour donner suite aux décisions prises, qui seraient placés sous la supervision du Président désigné d'une réunion des États parties à la Convention qui se tiendrait les 18 et 19 novembre 2004 à Genève, conjointement avec la sixième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié».
5. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2003/3, qu'en 2004 des travaux intersessions seraient entrepris par le Groupe d'experts gouvernementaux à Genève lors de trois sessions.
6. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa neuvième session à Genève du 8 au 16 novembre 2004.
7. La session a été ouverte le 8 novembre 2004 par le Président désigné de la Réunion des États parties à la Convention prévue pour les 18 et 19 novembre 2004, l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić.
8. Les séances des groupes de travail du Groupe d'experts gouvernementaux ont été présidées par les deux Coordonnateurs, soit celui pour la question des restes explosifs de guerre – l'Ambassadeur d'Inde, M. Jayant Prasad – et celui pour la question des mines autres que les mines antipersonnel – l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa. Ce dernier a été secondé par le Ministre conseiller finlandais, M. Harri Mäki-Reinikka. M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. M. Kolarov était secondé par M. Bantan Nugroho, spécialiste des questions politiques.
9. Le Groupe a tenu deux séances plénières. À la première, le 8 novembre 2004, il a confirmé l'ordre du jour qu'il avait adopté à la 1^{re} séance plénière de sa septième session, le 8 mars 2004 (CCW/GGE/VII/I/Rev.1), ainsi que le règlement intérieur établi par la deuxième Conférence d'examen (CCW/CONF.II/PC.1/1, tel que modifié oralement), et a adopté son programme de travail (CCW/GGE/IX/1).
10. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie et Ukraine.
11. Cinq États signataires de la Convention – l'Afghanistan, l'Égypte, l'Islande, le Nigéria et le Viet Nam – ont également participé aux travaux du Groupe.

12. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Koweït, Malaisie, Oman, Qatar, Singapour et Venezuela.
13. Des représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Service de l'action antimines de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.
14. Des représentants des organisations suivantes ont également participé aux travaux du Groupe: Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Centre international de déminage humanitaire de Genève, Actiongroup Landmine.de, Aide autrichienne aux victimes des mines, American Bar Association, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Conseil œcuménique des églises, Croix-Rouge norvégienne, DanChurchAid, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), Mines Action Canada et Pax Christi (Pays-Bas).
15. Les Pays-Bas sont intervenus dans les débats de la session au nom de l'Union européenne.
16. À la 1^{re} séance plénière du Groupe, les États dont le nom suit ont participé à un échange de vues général: Argentine, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Israël, Norvège, Pakistan, République de Corée et Suisse. Mines Action Canada, s'exprimant au nom de la Cluster Munition Coalition, et Pax Christi (Pays-Bas) y ont également pris part.
17. À la même séance, les Pays-Bas ont fait une intervention dans le cadre de l'échange de vues général sur l'état du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre. Le Groupe a noté avec satisfaction que trois États parties – la Suède, la Lituanie et la Sierra Léone – avaient notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leur consentement à être liés par le Protocole V.
18. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a tenu deux séances, lors desquelles il a examiné l'application des principes existants du droit international humanitaire, ainsi que les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires, de même que la voie à suivre à l'avenir. Il a également tenu une réunion d'experts militaires, qui a été présidée par le lieutenant colonel Bernard Jeanty (Suisse).
19. Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a tenu cinq séances, au cours desquelles il a examiné le document CCW/GGE/IX/WG.2/1, présenté par le Coordonnateur et intitulé «Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs». Il a également tenu une réunion d'experts militaires, qui a été présidée par le général de division Ahti Vartiainen (Finlande) et au cours de laquelle les experts ont examiné un document présenté par le Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel et intitulé «Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel» (CCW/GGE/IX/WG.2/2).
20. En application des décisions prises à la Réunion des États parties à la Convention en 2003 (CCW/MSP/2003/3), une séance, présidée par l'Ambassadeur Gordan Markotić, a été consacrée

à l'examen des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention; les participants y ont examiné le document de travail CCW/GGE/IX/WP.1.

21. Au cours de la session, le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre et le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel ont tous deux examiné les documents dont ils étaient saisis (CCW/GGE/IX/WG.1/1, WP.1 et WP.2, et CCW/GGE/IX/WG.2/1 et 2 et WP.1 et WP.2, respectivement) et qui sont énumérés dans l'annexe III. Ces documents sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.ods.unog.ch>).

22. Deux exposés ont été faits dans le cadre du Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre par l'Allemagne (Fiabilité, sécurité et performance des munitions et sous-munitions classiques; Le droit international et l'emploi des munitions). Des exposés ont aussi été faits dans le cadre du Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel, trois par l'Australie (Étiquette facilitant la détection des mines terrestres; Signification de la détectabilité; Méthodes de signalisation des champs de mines – un point de départ du débat), un par la Finlande (Zones minées: marquage et fermeture par des clôtures), trois par la Fédération de Russie (Incidences de la détectabilité des mines autres que les mines antipersonnel sur l'efficacité de ces mines au combat; Techniques avancées de détection des munitions explosives; Méthodes suivies en Russie pour l'enregistrement, la fermeture par des clôtures et le marquage des champs de mines et des obstacles explosifs) et un par les États-Unis d'Amérique (Mines autres que les mines antipersonnel: équivalence du signal de détection). Le Centre international de déminage humanitaire de Genève a fait, quant à lui, un exposé sur l'étude de l'impact humanitaire des mines autres que les mines antipersonnel.

23. Pendant la session, les Pays-Bas ont informé le Groupe des résultats d'un séminaire consacré au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, qui s'était tenu le 19 octobre 2004 à New York. Une exposition de photos de M^{me} Bonnie Docherty et M. John Rodsted sur les restes explosifs de guerre, qu'avait organisée Pax Christi (Pays-Bas) pour la Cluster Munition Coalition, a eu lieu pendant la session.

24. À la séance plénière finale, le 16 novembre 2004, les deux Coordonnateurs ont présenté les recommandations de leurs groupes de travail respectifs, recommandations qui ont été approuvées par le Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont jointes en tant qu'annexes I et II.

25. Le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que le Président désigné entreprenne au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présente aux États parties un rapport adopté par consensus.

26. Le Groupe d'experts gouvernementaux est convenu que, en 2005, des travaux intersessions seront menés pendant cinq semaines au maximum, divisées en trois sessions, dont les dates seront arrêtées à la Réunion des États parties prévue pour les 18 et 19 novembre 2004.

27. À la même séance plénière, le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que les travaux à exécuter pour donner suite aux décisions découlant de la Réunion des États parties

des 18 et 19 novembre 2004 soient placés sous la supervision du Président désigné de la Réunion des États parties qu'il est proposé de tenir à Genève en 2005, conjointement avec la septième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié.

28. Toujours à la même séance plénière, le 16 novembre 2004, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa neuvième session, contenu dans le document CCW/GGE/IX/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Le rapport d'activité est publié sous la cote CCW/GGE/IX/2.

Annexe I

**RECOMMANDATION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE**

Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre recommande aux États parties de le reconduire dans ses fonctions en 2005 avec le mandat ci-après:

Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport aux États parties à leur prochaine réunion sur les travaux qu'il aura effectués.

Annexe II

**RECOMMANDATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MINES
AUTRES QUE LES MINES ANTIPERSONNEL**

Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel recommande aux États parties de le reconduire dans ses fonctions en 2005, avec le mandat suivant:

1. Examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre aux États parties à leur prochaine réunion;
2. Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.

Annexe III**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
SEPTIÈME SESSION, 8-12 MARS 2004**

Cote	Titre	Auteur/Pays/Organisation
CCW/GGE/VII/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire révisé	Président désigné
CCW/GGE/VII/2/Rev.1	Projet de programme de travail révisé	Président désigné
CCW/GGE/VII/3	Rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/VII/WG.1/WP.1	Note du Coordonnateur	Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre
CCW/GGE/VII/WG.1/WP.2	Propositions concernant la structure des débats sur le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre qui seront tenus en 2004 aux réunions d'experts des États parties à la Convention	Suède
CCW/GGE/VII/WG.1/WP.3	Points et problèmes concernant des mesures préventives d'ordre technique visant certains types particuliers de munitions explosives	Suisse
CCW/GGE/VII/WG.1/WP.3/Corr.1 (anglais seulement)	Questions and Issues with regard to Preventive Technical Measures for Certain Specific Types of Explosive Ordnance – Corrigendum	Suisse

Cote	Titre	Auteur/Pays/Organisation
CCW/GGE/VII/WG.1/WP.4	Échange d'informations, à titre volontaire, sur le Protocole V	Pays-Bas
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.1	Réunion d'experts militaires: liste indicative de sujets de discussion	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.2	Techniques de détection des mines terrestres	Australie
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.2/Corr.1 (anglais seulement)	Landmine Detection Technology – Corrigendum	Australie
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.3	Position commune des membres du Groupe interorganisations de coordination de l'action antimine sur la question des mines autres que les mines antipersonnel	Service de l'action antimines de l'ONU au nom du Groupe interorganisations de coordination de l'action antimine
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.3/Corr.1 (anglais seulement)	A Common Inter-Agency Coordination Group on Mine Action (IACG-MA) on Mines Other Than Anti-Personnel Mines	Service de l'action antimines de l'ONU au nom du Groupe interorganisations de coordination de l'action antimine
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.4	Techniques actuelles et futures de détection et d'enlèvement des MAMAP	Service de l'action antimines de l'ONU
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.5	Deux nouveaux articles concernant l'un la coopération et l'assistance internationales et l'autre les mesures de transparence	Lituanie

Cote	Titre	Auteur/Pays/Organisation
CCW/GGE/VII/WG.2/WP.6	Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi et du transfert des mines autres que les mines antipersonnel	Secrétariat
CCW/GGE/VII/CRP.1	Projet de rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/VII/MISC.1	Liste provisoire des participants	Secrétariat

**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
HUITIÈME SESSION, 5-16 JUILLET 2004**

Cote	Titre	Auteur/pays/ organisation
CCW/GGE/VIII/1	Programme de travail provisoire	Président désigné
CCW/GGE/VIII/2	Document de travail sur le respect des dispositions	Président
CCW/GGE/VIII/3	Rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/VIII/WP.1	Convention-cadre sur certaines armes classiques: articles supplémentaires sur les consultations et le respect des dispositions	Afrique du Sud
CCW/GGE/VIII/WG.1/1	Ordre du jour provisoire des réunions d'experts militaires sur les restes explosifs de guerre	Président des réunions d'experts militaires sur les restes d'explosifs de guerre
CCW/GGE/VIII/WG.1/WP.1	Démarche méthodologique d'évaluation dans le cadre de l'amélioration de la conception de certains types spécifiques de munitions	France
CCW/GGE/VIII/WG.2/1	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Coordonnateur
CCW/GGE/VIII/WG.2/2	Ordre du jour provisoire des réunions d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	
CCW/GGE/VIII/WG.2/WP.1	Déteçtabilité des mines antivéhicule	Royaume-Uni
CCW/GGE/VIII/WG.2/WP.2	Mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) mises en place en dehors de zones dont le périmètre est marqué	Irlande
CCW/GGE/VIII/WG.2/WP.3	Dispositifs de mise à feu (détonateurs et capteurs) sensibles des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) – Proposition concernant des pratiques optimales	Allemagne

Cote	Titre	Auteur/pays/ organisation
CCW/GGE/VIII/WG.2/WP.4	Mines autres que les mines antipersonnel dont disposent actuellement les États parties à la Convention sur certaines armes classiques: situation actuelle en matière de détectabilité	Centre international de déminage humanitaire de Genève, à la demande du Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/VIII/WG.2/WP.5	Réponses à certaines préoccupations au sujet de l'adoption d'un protocole relatif aux mines autres que les mines antipersonnel	États-Unis d'Amérique
CCW/GGE/VIII/CRP.1	Projet de rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/VIII/MISC.1	Liste provisoire des participants	Secrétariat
CCW/GGE/VIII/INF.1 et Add.1	Liste des participants	Secrétariat

**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
NEUVIÈME SESSION, 8-16 NOVEMBRE 2004**

Cote	Titre	Auteur/pays/organisation
CCW/GGE/IX/1	Programme de travail provisoire	Président et Coordonnateurs pour les questions des restes explosifs de guerre et des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/IX/WP.1	Mécanisme qui pourrait être adopté pour assurer le respect des dispositions de la Convention sur certaines armes classiques: idées et suggestions	Union européenne
CCW/GGE/IX/WP.1/Corr.1 (anglais seulement)	Ideas and suggestions regarding a possible compliance mechanism under the Convention on Certain Conventional Weapons	Union européenne
CCW/GGE/IX/2	Rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/IX/WG.1/1	Réunion d'experts militaires et techniques	Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/IX/WG.1/WP.1	Dispositions à prendre face à l'impact des munitions d'armes à dispersion	Cluster Munition Coalition
CCW/GGE/IX/WG.1/WP.1/Corr.1 (anglais seulement)	Dealing with the Impact of Cluster Munitions	Cluster Munition Coalition
CCW/GGE/IX/WG.1/WP.2	Fiabilité, sécurité et performance des munitions et sous-munitions classiques	Allemagne
CCW/GGE/IX/WG.2/1	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel

CCW/GGE/IX/WG.2/2	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/IX/WG.2/WP.1	Dispositifs de mise à feu (détonateurs et capteurs) sensibles des mines autres que les mines antipersonnel	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
CCW/GGE/IX/WG.2/WP.2	Méthodes de signalisation des champs de mines	Australie
CCW/GGE/IX/CRP.1	Projet de rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/IX/Misc.1	Liste provisoire des participants	Secrétariat
CCW/GGE/IX/INF.1	Liste des participants	Secrétariat

Pour toute question technique sur la marche à suivre afin d'obtenir ces documents, contacter le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU par courriel (<http://www.ods.unog.ch/ods/>). L'accès au Système est gratuit pour les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, pour un certain nombre d'utilisateurs des institutions spécialisées et organisations du système des Nations Unies et pour 20 utilisateurs au maximum de chacun des États Membres de l'Organisation. Les demandes d'accès doivent être adressées à:

M^{me} Margaret Wachter
E-mail: mwachter@unog.ch
Télécopie: +41 22 917-0736
Téléphone: + 41 22 917-3657
